

Syndicat mixte du Pays du Lunévillois

Comité syndical séance du 13 avril 2011 - 20h30 à Badonviller (Espace Mansuy)

Compte rendu détaillé

Présents : Christian BOUCAUD, Bernard MULLER, Dominique FOINANT, Michel BOQUEL, Jean-Luc DEMANGE, Claude MARCHAL, René ACREMENT, Philippe ARNOULD, Laurent de GOUVION SAINT CYR, Jean-Marc VILLEMIN, Gérard THOUVENIN, Jacques PISTER, François GENAY, Laurent GELLENONCOURT, Annie FARRUDJA, Daniel BILLOTTE, Gilbert ZIEGER, Frédéric MAILLOT, Sophie LEHE et Claude RICHARD, représentants le conseil de développement

Excusés : Michel DIETSCHÉ (ayant donné pouvoir à Christian BOUCAUD), Thierry MERCIER, Josette RENAUX, Nathalie AHRACH (ayant donné pouvoir à Daniel BILLOTTE), Gérard COINSMANN (ayant donné pouvoir à Annie FARRUDJA), Maurice VILLAUME (représenté par Daniel BILLOTTE), Claudine COLAS, Vincent VAUTHIER, Jacques LAMBLIN, Jacques DEWAELE, Michel MARCHAL, Guy BIENZ, Dominique JACQUOT (ayant donné pouvoir à Jean-Marc VILLEMIN), Gérard VATHELET

- La séance est ouverte à 20h40
- Claude Marchal est désigné comme secrétaire de séance
- Le compte rendu du comité syndical du 14 février 2011 est adopté à l'unanimité

En préambule, Jean-Marc Villemin souhaite partager plusieurs informations importantes au comité syndical :

Tout d'abord une très bonne nouvelle : le syndicat mixte vient d'être labellisé "Pôle d'Excellence Rurale" par l'Etat (ministère de l'aménagement du territoire) pour notre projet : "la mobilité facteur de développement durable pour le Lunévillois".

Cela confirme la dynamique engagée autour des services à la mobilité et va nous permettre de concrétiser de nombreuses actions : mise en place du transport de proximité, garage solidaire, aires de covoiturage...

En Meurthe-et-Moselle deux projets ont obtenu le label lors de cette deuxième vague. Outre le Pays Lunévillois, c'est le syndicat mixte des Lacs de Pierre Percée pour le projet de développement de la station éco-touristique. Une deuxième bonne nouvelle pour le Lunévillois donc.

Rappelons que lors de la première vague en juillet 2010, le projet de valorisation touristique du canal de la Marne au Rhin porté par la communauté de communes du Sânon avait été labellisé Pôle d'Excellence Rurale.

En 2005, deux autres PER avaient été obtenus pour le Lunévillois: le Pôle Bijou à Baccarat et l'installation de biométhanisation à Mignéville.

Outre l'octroi de financements spécifiques pour la réalisation des investissements, le label "PER" reconnaît au plan national le potentiel d'innovation, l'intérêt en termes de services à la population et la qualité du partenariat construit autour du projet.

Autre nouvelle importante, l'avancée de la pépinière d'entreprises. Le bâtiment sera livré à la CCL au mois de juillet. Dans le cadre de la consultation pour la délégation de service public, les négociations sont en cours avec le futur prestataire. Le syndicat mixte a été associé à ces échanges par la CCL.

Laurent de Gouvion Saint Cyr précise que l'exploitation de la pépinière démarrera en septembre.

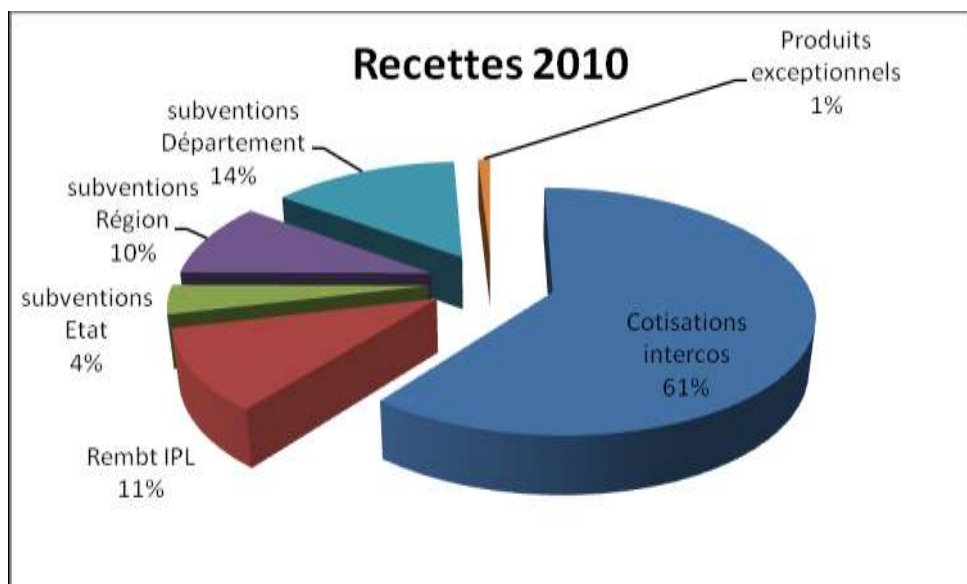
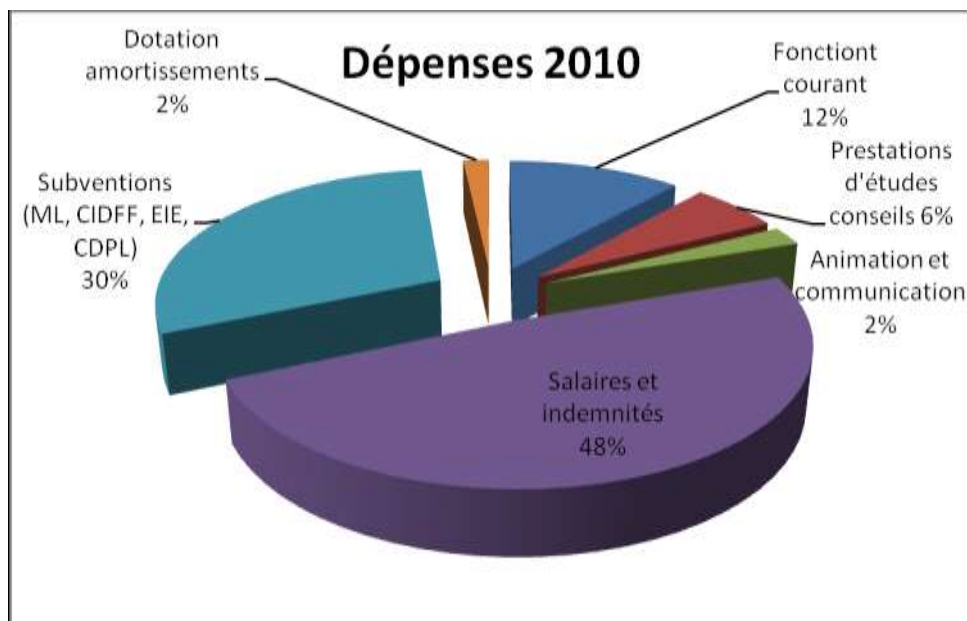
Enfin, Jean-Marc Villemin informe de deux événements au sein de l'équipe du Pays :

- le départ de Lise Bourdon suite à la mutation de son conjoint dans la région bordelaise, elle vient d'être recrutée comme chargée de développement au sein d'une communauté de communes. En concertation avec le président d'IPL, le recrutement avec comme date limite pour les candidatures le 28 avril.
- Evelyne Peynot a subi un grave accident de voiture, elle est arrêtée au moins trois mois. Il est donc envisagé un remplacement partiel avec une personne qui travaille au sein d'un autre Groupe d'Action Locale sur la gestion de LEADER.

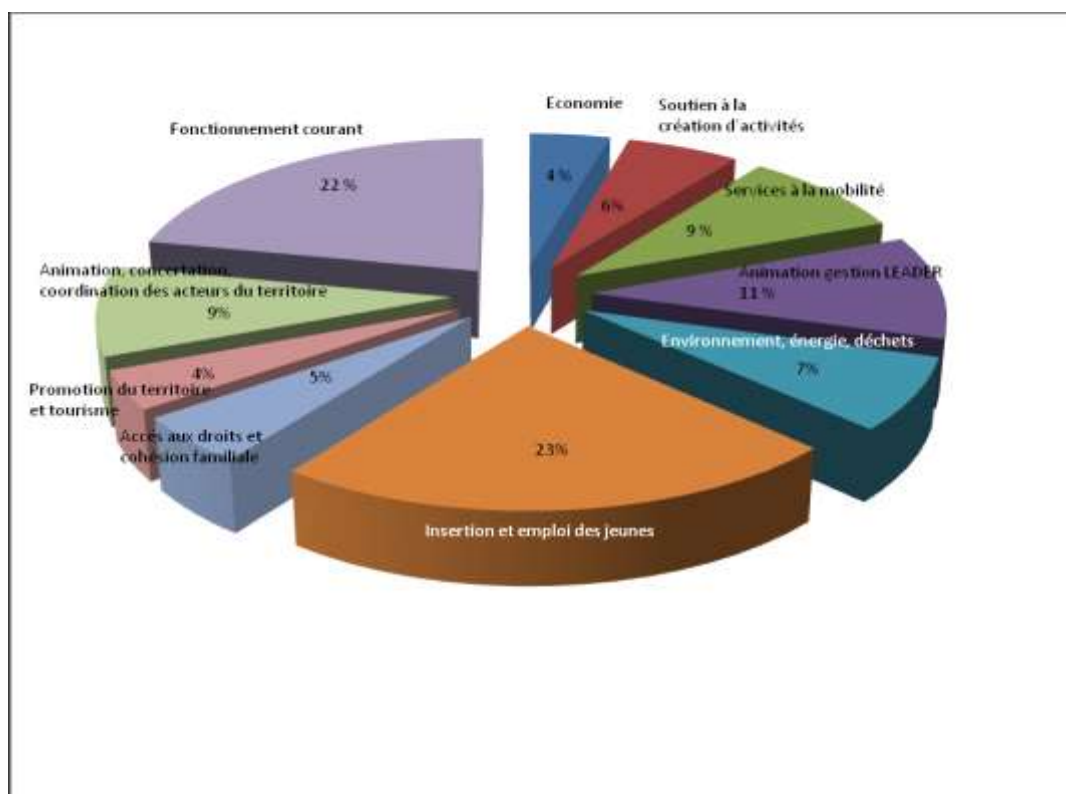
1. Compte administratif 2010 et Budget primitif 2011

Jean-Marc Villemin donne lecture de l'exécution du compte administratif 2010 et des propositions pour le budget primitif 2011 à partir du tableau de synthèse.

Synthèse du compte administratif 2010 (hors provisions)



Analyse des dépenses 2010 par thématiques :



Jean-Marc Villemin se retire pour la délibération sur le compte administratif. Bernard Muller, vice-président fait procéder au vote.

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Compte administratif

- Approuve le compte de gestion 2010
- Adopte le compte administratif 2010 comme suit :
 - En section de fonctionnement :
 - Dépenses: 744 295,09€
 - Recettes: 600 542,44€
 - Excédents antérieurs reportés : 328 014,97€
 - Résultat de clôture : 184 262,32€

- En section d'investissement :
 - Dépenses : 68 332,75 €
 - Recettes : 227 290,85 €
 - Excédents antérieurs reportés : 49 998,55 €
 - Résultat de clôture : 208 956,65 €

Excédent global de clôture : 393 218,97 €

2. Affectation du résultat

- Considérant que le budget primitif comportait un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (021) de 6680,60 €. L'exécution de ce virement ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année et doit être effectué sur l'exercice suivant par affectation des excédents,

Le comité syndical, décide d'affecter le résultat de clôture en fonctionnement comme suit :

Section d'investissement :
+ 6680,60 soit un excédent de 215 637,25 €

Section de fonctionnement :
- 6680,60 soit un excédent de 177 581,72 €

Ces affectations seront reprises dans le budget primitif 2011

3. Budget primitif

- Adopte le budget primitif 2011 comme suit :

En section de fonctionnement :
- Dépenses : 684 028,19€
- Recettes : 783 853,49 €

En section d'investissement :
- Dépenses : 193 837,25 €
- Recettes : 391 607,53 €

2. Convention avec l'Espace Info Energie

Jean-Marc Villemin rappelle que dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le principe du renouvellement du soutien à l'Espace Info Energie a été validé.

La convention qui liait le Pays à Lorraine Energies Renouvelables, association porteuse de l'Espace Info Energie s'est achevée fin 2010. Il s'agit donc de la renouveler pour les années 2011 et 2012.

Le bilan d'activités présenté lors de la commission cadre de vie du 2 février dernier a mis en avant la qualité et l'intérêt des actions de conseil et de sensibilisation aux économies d'énergies réalisées par l'EIE sur le territoire. La mission de l'Espace Info Energie, conformément à la charte établie par l'ADEME, consiste à conseiller les particuliers, les petites collectivités et les petites entreprises en matière d'économie d'énergie, de travaux d'isolation ou d'installation en énergies renouvelables.

Il est souligné que le Lunévillois bénéficie d'un conseiller info énergie à temps plein pour un territoire de 80 000 habitants alors que l'ADEME prévoit plutôt un conseiller pour 130 000 habitants.

Quelques éléments à noter pour l'année 2010 :

- 641 contacts / conseils effectués dont 154 rencontre en permanence.
- La demande initiale porte à 43% sur les aides financières et à 40% sur un conseil technique pour une installation ou des travaux et nettement moins sur les conseils à l'économie d'énergie
- L'EIE a participé à 29 animations, manifestations ou réunions de travail (exemple : week-end de l'écologie à Fontenoy la Joute, salon des passionnés du bois à Chanteheux, Eco village du 1^{er} mai à Blâmont, ...)
- le conseiller info énergie participe régulièrement aux formations du réseau lorrain des EIE (ex : éco-construction, chaudière bois, ventilation, étanchéité à l'air des bâtiments...)
- l'EIE participe à des actions contre la précarité énergétique avec les professionnels de l'action sociale. Un projet d'appartement témoin pour les économies d'énergie est en cours avec le conseil général et la CCL.

Lors de la commission cadre de vie début février, il a été souligné le besoin de renforcer la communication sur les services de l'Espace Info Energie. L'organisation des permanences décentralisées doit être plus lisible et l'information mieux relayée par les agents et les élus auprès des habitants.

La nouvelle convention met donc l'accent sur ces aspects et prévoit notamment des rencontres régulières avec les agents de développement des intercommunalités.

Laurent Gellenoncourt propose une modification dans le texte de la convention : dans le préambule « Lorraine Energie Renouvelable a pour but de favoriser le développement des énergies renouvelables et le développement du territoire Lunévillois de manière durable, notamment sur l'Est. », il propose de retirer « notamment sur l'est ».

Cette proposition est acceptée.

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention annexé ci-dessous,
- Autorise le président à la signer.

3. Conventions avec Initiative en Pays Lunévillois

Bernard Muller rappelle les principes du partenariat avec la Plate-forme d'initiative locale.

La Plate forme d'Initiative Locale « Initiative en Pays Lunévillois » est portée par le Pays depuis sa création, elle est présidée par M. Francis Prestini. Melle Lise Bourdon, chargée de mission économie en est l'animatrice.

En 2010, la plate forme d'initiative a permis de financer 35 projets d'entreprises pour un montant moyen de prêt d'honneur à 0% de 6800 €.

Cela représente :

- 55 emplois créés ou maintenus.
- 11 reprises et 24 créations.
- 13 dans le commerce, 7 dans le secteur construction, 7 en café ou restauration, 7 dans le secteur des services, 1 dans le secteur transport.

Soulignons que le nombre de dossiers financés est en hausse de 16 % par rapport à 2010.

Au-delà de prêts d'honneur accordés, ce sont au total 90 personnes qui ont bénéficié d'un entretien individuel et ont pu être informés et orientés dans leur démarche de création, reprise ou développement d'entreprises par la Plate forme.

En 2011, une modification est proposée dans le partenariat avec IPL.

Jusqu'à présent, chaque communauté de communes membre du Pays abondait individuellement le fonds de prêt à travers une cotisation de 0.16 € puis 0.08 € par habitant (en 2009 et 2010) qu'elle versait directement à l'association IPL.

A la demande du président d'IPL et dans une logique de simplification, il est proposé de regrouper cette cotisation au sein du Pays. Cela signifie que le syndicat mixte du Pays appellerait la cotisation auprès des intercommunalités et la reverserait lui-même à IPL, sur le même principe que la Mission locale.

Le bureau d'IPL a proposé de fixer cette cotisation à 0.16€ par habitant pour 2011 et d'affecter cette recette au fonctionnement de la structure et non plus au fonds de prêt.

Par ailleurs, il est proposé de valider les deux conventions qui encadrent le partenariat entre le syndicat mixte et IPL :

- une convention dite adossement
- une convention de mise à disposition de personnel

Daniel Billotte s'interroge sur le changement d'affectation du produit de la cotisation qui ne va plus abonder le fonds de prêt. N'est-ce pas aux intercommunalités de se prononcer sur ce changement ?

Jean-Marc Villemin précise que les administrateurs d'IPL ont estimé que le fonds de prêt était suffisamment abondé à ce stade, mais que le fonctionnement de la plate forme nécessitait en revanche un financement par les intercommunalités. Il s'avère que cette décision a été prise lors de l'AG 2009 de l'association IPL.

Le changement proposé cette année ne concerne que le montant de cette cotisation porté de 0.08 € à 0.16 € par habitant.

Philippe Arnould demande si les communautés de communes auront encore une convention avec IPL ?

Jean-Marc Villemin propose que la convention financière qui sera signée entre IPL et le Pays soit signée par les communautés de communes également.

Il est d'ailleurs souligné que les deux conventions proposées aujourd'hui à la délibération ne portent que sur le portage administratif de l'association par le syndicat mixte et non le regroupement des cotisations des intercommunalités. Cette convention financière sera proposée au vote lors du prochain comité syndical.

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les conventions proposées,
- Autorise le président à les signer,
- Accepte le regroupement des cotisations des intercommunalités à IPL à travers le syndicat mixte,
- Prévoir les crédits nécessaires au Budget primitif en dépense et en recette soit pour 0.16 € par habitant pour 79176 habitants = 12 668 €.

4. Programme d'actions 2011 convention territoriale du Pays Lunévillois – FNADT volet territorial

Jean-Marc Villemin rappelle que le comité syndical doit valider, chaque année, le programme d'actions annuel de la convention territoriale du Pays Lunévillois pour déterminer les opérations qui seront éligibles au FNADT volet territorial.

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le programme d'actions annuel de la convention territoriale du Pays Lunévillois tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Structure éligible au volet territorial	Opération	Cout total (€ HT ou TTC)	Subvention FNADT Volet Territorial CPER 2007-2013	AUTRES FINANCEMENTS					Objectifs	Échéances
				Conseil régional	Conseil général 54	Union européenne (FEDER, FEADER)	Autres financts	Maître d'ouvrage		
Communauté de communes de la Mortagne	Maison communautaire des services	92 068,00 €	23 017,00 €	18 413,60 €	32 223,80 €			18 413,60 €	Surface envisagée 200 m ² pour accueillir les services communautaire et les permanences des services à la population	étude maîtrise d'œuvre en 2011; début des travaux 1er trim 2012; livraison fin 2012

Communauté de communes du Lunévillois	Navette électrique dans le centre urbain de Lunéville (1 véhicule)	231 770,00 €	92 708,00€		46 354,00 €		46 354,00 €	46 354,00 €	Développement de l'intermodalité depuis la gare, amélioration de la desserte du centre ville, des commerces et services, éviter le passage d'un bus de grande capacité, limiter les rejets de CO2	Acquisition du minibus: 1er semestre 2011
syndicat mixte du Pays du Lunévillois	Organisation d'un service de transport de proximité	165 000,00 €	24 750,00 €	41 250,00 €	41 250,00 €	24 750,00 €		33 000,00 €	acquisition de 4 véhicules 9 places pour mise à disposition du prestataire responsable de l'exploitation du service; équipement des différents points d'arrêts en signalétique	Préfiguration du service à l'étude 1er semestre 2011; lancement de l'appel d'offres sept 2011; mise en place du service 1er janvier 2012
CC du Badonvillois	Relais services publics (4e année fonctionnement; renouvellement convention)	29 520,00 €	10 000,00 €					19 520,00 €	Favoriser l'accès aux services en milieu rural; Répondre aux difficultés de mobilité; Faciliter les démarches administratives	1er janv-31 déc 2011
CC de la Haute Vezouze	Relais Services Publics (3e année fonctionnement)	26 240,00 €	10 000,00 €					16 240,00 €	Développer une offre de services plus large pour les habitants; Proposer des solutions aux difficultés de mobilité; Diffuser les nouvelles technologies	1er janv-31 déc 2011

CC de la Vezouze	Relais Services Publics (3e année fonctionnement)	19 500,00 €	10 000,00 €					9 500,00 €	Accès aux services publics en milieu rural; Eviter l'isolement de certaines populations	1er janv-31 déc 2011
Association Familles rurales d'Einville et environs (territoire du Sanon)	Relais Services Publics (3e année fonctionnement)	24 570,00 €	10 000,00 €	1 550,00 €			CAF : 10355 € Autres produits : 1250 €	2 964,80 €	Accueillir, informer, orienter les familles; Offrir un service de proximité; Permettre l'accès à l'informatique et à l'outil Internet	1er janv-31 déc 2011
Association Familles rurales en Relais (territoire des vallées du cristal)	Relais Services Publics (3e année de fonctionnement)	26 492,00 €	10 000,00 €						Accueillir, informer, orienter le public, faciliter les démarches administratives avec les organismes publics, offrir un service de proximité, accéder à l'informatique	1 ^{er} janv-31 déc
TOTAL		588 668,00 €	180 475 €							

5. Démarche d'appui au développement de projet dans le milieu agricole

Bernard Muller présente cette démarche :

La commission économie s'est réunie en novembre et décembre dernier pour faire le point sur les questions de diversification d'activités dans les exploitations agricoles.

La chambre d'agriculture a présenté lors de ces deux rencontres les potentiels de création d'activités et de développement pour le territoire autour de ces filières de « diversification » (agritourisme, vente directe de productions locales, productions énergétiques, services aux collectivités...)

Il en ressort une assez bonne dynamique dans les exploitations du Lunévillois, notamment sur les questions de vente directe et circuits courts pour les productions d'alimentation.

Etant donné le poids du secteur agricole dans l'économie du Pays Lunévillois, le développement de nouvelles activités portées par des exploitants agricoles constitue un enjeu fort pour notre territoire tant pour consolider les emplois et les revenus des exploitations que pour créer de nouveaux services porteurs d'innovation et d'attractivité (cf : unités de biogaz, hébergements touristiques à la ferme...)

Le programme LEADER a prévu une fiche action concernant l'accompagnement de projets liés à la diversification des revenus des ménages agricoles. L'objectif en termes de mobilité étant notamment de favoriser un rapprochement entre producteurs et consommateurs et limiter les déplacements de marchandises.

A la demande de la DRAAF, autorité de gestion du programme, les objectifs opérationnels de cette fiche action doivent être précisés à travers un état des lieux des besoins et des potentiels de diversification d'activités sur le territoire.

La chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle a donc proposé au Pays de réaliser un « diagnostic-projet » pour faciliter l'émergence de nouvelles activités dans les exploitations agricoles du Lunévillois.

Cette démarche se déroulerait en deux étapes :

- une première étape réalisée en direct par la Chambre d'agriculture portant sur l'étude de l'offre par les agriculteurs du Lunévillois : recensement des actions existantes, des potentiels et des limites des projets de diversification.

- une seconde étape sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte, destinée à analyser l'adéquation entre les projets potentiels et la demande ou les besoins du territoire et à faciliter l'émergence des projets agri touristiques, de production énergétique, de vente directe ou de services aux collectivités (définition de moyens d'accompagnement spécifiques, repérage des outils existants, co-construction de projets collectifs...)

Cette seconde étape ferait l'objet d'une prestation en ingénierie confiée par le Pays à un opérateur compétent pour accompagner des projets de diversification des exploitations agricoles.

Le coût d'intervention proposé est de 20 350 € pour cette seconde étape.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses		Recettes		
Prestation d'appui en ingénierie pour faciliter l'émergence de projets	20 350 €	LEADER	11 192.50 €	55%
		Région Lorraine	5087.50 €	25 %
		Pays Lunévillois	4070 €	20 %

Frédéric Maillot s'interroge sur le positionnement de la chambre d'agriculture dans cette démarche. Qui sera « le prestataire compétent » en matière d'ingénierie de projets agricoles ? Selon lui, la chambre d'agriculture ne devrait pas être l'opérateur de la deuxième étape. Elle dispose de finance

Daniel Billotte indique que s'il y a deux étapes dans la démarche, il semble logique en termes de méthode de travail, qu'il y ait deux prestataires différents.

Sophie Lehé précise que la demande initiale porte bien sur la rédaction d'une fiche-action dans le cadre du programme LEADER. L'objectif est bien de déterminer quels seront les objectifs du programme LEADER en matière d'appui aux projets de diversification agricoles qui auront un impact sur la mobilité des personnes ou des marchandises.

Philippe Arnould considère qu'il faut être plus précis sur les attentes du Pays sur cette démarche. Il s'agit bien de réduire ou maîtriser les déplacements de personnes ou de marchandises, en rapprochant producteurs et consommateurs par exemple. La « diversification agricole » c'est l'affaire de la chambre d'agriculture. Ce qui intéresse le Pays c'est bien la maîtrise des déplacements.

Jean-Marc Villemin propose de préciser cet objectif dans la délibération. Il souligne qu'une consultation sera lancée pour réaliser cette prestation et plusieurs prestataires pourront présenter une offre.

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la démarche proposée d'aide à l'émergence de projets de diversification dans le milieu agricole dans la mesure où elle s'inscrit dans les priorités de développement économique et qu'elle a comme finalité la maîtrise des déplacements de personnes ou de marchandises, en cohérence avec les orientations du Pays en faveur de la mobilité durable.
- Accepte le lancement d'une consultation pour rechercher un prestataire compétent en termes d'ingénierie de projets de diversification des exploitations agricoles.
- Approuve le plan de financement envisagé pour cette opération, pour un montant de 20350 €.
- Sollicite les cofinancements auprès de la région Lorraine et des fonds LEADER.
- S'engage à prendre en charge le différentiel en cas de non attribution des subventions.
- Autorise le président à signer tout document afférent à la présente demande.
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2011.

6. Point d'information sur l'avancement des projets liés à la mobilité

Jean-Marc Villemin rappelle les principales démarches en cours :

- Préfiguration du service de transport de proximité (calendrier des rencontres avec les intercommunalités, organisation du portage institutionnel, ...)
- Sensibilisation à l'éco-mobilité dans les écoles ; les premières actions dans les écoles sont lancées.
- Concertation sur l'aménagement d'aires de covoiturage ; une réunion concernant l'aménagement potentiel à Chaufontaine sur la commune de Rehainviller s'est tenue le 24 mars dernier.
- Réflexion sur l'offre de transport pour les manifestations culturelles.

Jean-Marc Villemin indique que la prochaine réunion du comité syndical sera principalement consacrée à ce chantier « mobilité ».

7. Projet de coopération du conseil de développement « valoriser les richesses du territoire »

Sophie Lehé fait part des avancées du projet du conseil de développement et des contacts pris avec le Pays de la Déodatie pour engager un projet de coopération avec son conseil de développement.

La charte de développement du Pays Lunévillois en 2002, tout comme les forums organisés par le conseil de développement en septembre 2009, ont mis en relief un paradoxe de ce territoire : le Lunévillois souffre d'un déficit d'image, d'un manque d'attractivité malgré des richesses et des potentiels incontestables. Le constat le plus difficile à admettre étant le manque de confiance des habitants du Lunévillois eux-mêmes dans les ressources de leur territoire.

Convaincus que cette situation n'est pas inéluctable, les membres du conseil de développement souhaitent travailler dans les prochains mois sur une action **destinée à valoriser les forces d'initiatives, l'innovation et les solidarités du territoire.**

L'ambition est plus large qu'une démarche d'étude ou de prospective ; il s'agirait de **concrétiser une action de mise en valeur des richesses et des initiatives locales** et donc de contribuer à améliorer l'image du territoire, vis-à-vis de l'extérieur et des habitants eux-mêmes.

Ce questionnement sur l'image du territoire n'est pas spécifique au Lunévillois. D'où l'intérêt de rechercher un ou plusieurs territoires partenaires pour coopérer sur ce sujet. On sait que le développement économique ou l'implantation de nouveaux ménages sur un territoire dépendent de plus en plus de l'image que renvoie ledit territoire en termes de la qualité de vie, de dynamisme social et culturel et de solidarités. De nombreux territoires urbains ou ruraux s'interrogent sur leurs stratégies de mise en valeur voire de marketing. Mais pour renvoyer une image positive, il vaut mieux avoir confiance en ses propres qualités !

Pour faciliter cette démarche, des partenaires ont été recherchés et le Pays de la Déodatie, via son conseil de développement, a été rencontré pour envisager une coopération dans le cadre du programme LEADER.

Descriptif du projet :

- Recenser et mettre en valeur au cours des 18 prochains mois des initiatives économiques, sociales, culturelles ou environnementales porteuses d'innovation et de dynamique pour le Lunévillois.
- Aller à la rencontre des porteurs d'initiatives et de projets, des entrepreneurs pour recueillir leur témoignage, comprendre quel a été leur cheminement, grâce à quoi leur action a pu se concrétiser.
- Organiser un programme d'actions pour mettre en valeur les initiatives (publication trimestrielle avec l'agenda des événements, reportages radio ou presse locale, portes ouvertes d'entreprises, réalisation d'exposition, réunions ouvertes du CDPL sur les sites à valoriser...).
- Organiser un grand événement festif et fédérateur, le week-end du 30 juin-1^{er} juillet 2012 pour restituer l'ensemble des témoignages et des événements des mois précédents.

Objectifs :

- Faire prendre conscience des richesses et des qualités du Lunévillois par les acteurs locaux eux-mêmes
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les investisseurs ou de nouveaux habitants,
- Créer des synergies et des coopérations entre porteurs de projets pour favoriser les démarches collectives et l'esprit d'initiative sur le Lunévillois.
- Dans le cadre de LEADER, coopérer avec un territoire souhaitant également valoriser son image et ses richesses locales, partager les outils de communication et construire un ou plusieurs événements communs.

Les étapes du projet et le calendrier envisagé :

0. Définition des orientations, du contenu, repérage des partenaires potentiels et des ressources mobilisables, définition des moyens d'actions : janvier à mars 2011
1. Définition avec le territoire partenaire du projet de coopération, rédaction d'une fiche action coopération et d'une convention de partenariat à valider en comité de programmation LEADER avant juin 2011
3. Lancement du recensement des initiatives, recueil des premiers témoignages, été 2011
4. Lancement du programme d'actions de valorisation sur quatre trimestres :
 - 1^{er} trimestre: septembre- novembre 2011
 - 2^e trimestre : décembre-février 2012
 - 3^e trimestre: mars-mai 2012
 - 4^e trimestre : été 2012
5. Organisation de l'événement de mise en valeur week-end du 30 juin-1^{er} juillet 2012 (à confirmer)
6. Bilan et capitalisation de la démarche : 2^e semestre 2012

Contenu envisagé des actions de valorisation pour chaque trimestre :

1. Réalisation d'une publication trimestrielle diffusée très largement (toutes les boîtes aux lettres du territoire + niveau régional) 8 pages maxi avec le contenu suivant :

- l'annonce d'une rencontre publique chez un porteur d'initiative ou d'une porte ouverte dans une entreprise
- l'annonce d'un ou deux évènements culturels majeurs à ne pas manquer
- le rappel d'un ou deux évènements positifs pour le territoire (créations d'emplois, nouveaux services, ...) ayant eu lieu au cours du trimestre précédent,
- la présentation d'un site insolite à découvrir
- le témoignage d'une entreprise, d'une association ou d'un particulier d'innovation
- et après la première publication une rubrique : « réactions / courrier des lecteurs »

2. Organisation d'une rencontre publique chez un porteur d'initiative :

Par exemple : une association qui présenterait ses activités ou d'un dirigeant d'entreprise qui ferait part de son expérience...

La priorité sera donnée aux actions les plus innovantes ou créatives sur le plan social, culturel, environnemental (ou technologique).

3. Recueil de témoignages ou d'avis par le biais de la publication

Par exemple : faire s'exprimer les habitants du Pays Lunévillois sur ce qu'ils apprécient dans leur environnement, demander à des enfants ou des jeunes d'imaginer, de dessiner le Lunévillois de demain ?

4. Organisation d'une émission radio sur RCM (deux fois dans le trimestre) pour communiquer sur les différents évènements, faire témoigner un porteur de projet, appeler à la mobilisation pour l'évènement de clôture...

Contenu envisagé pour l'évènement du week-end 30 juin-1^{er} juillet 2012

Objectifs : restituer les travaux des mois précédents mais également faire le bilan de la démarche, mobiliser et mettre en lien les acteurs locaux, attirer un public large...

- mise en place d'un « village » des associations et entreprises avec stands
- mini-conférences pour présenter les initiatives,
- restitution des quatre trimestres sous forme d'expositions (dessins, photo, audio, vidéo...)
- organisation d'un festival des talents lunévillois...
- table ronde d'échanges avec d'autres territoires ruraux (notamment le territoire « coopérateur ») sur les stratégies de valorisation et de « marketing territorial » ?

Ressources financières mobilisables :

- Fonds propres du CDPL
- Fonds LEADER pour la coopération à condition de construire des outils communs ou des actions de mise en valeur communes
- Cofinancements Conseil général / Région / intercommunalités (à définir)

Moyens humains mobilisables :

- équipe du Pays
- accueil d'un chargé de mission en services civique partagé entre les deux territoires

Attentes quant à la coopération avec l'autre territoire :

- Repérer les moyens de recueillir les perceptions des habitants quant à leur territoire
- Construire des outils de mise en valeur des deux territoires adaptés aux différents publics ciblés : investisseurs extérieurs, entrepreneurs, jeunes ménages extérieurs, habitants du territoire, élus ...
- Repérer les facteurs favorables à la diffusion d'un esprit d'initiative sur le territoire et les facteurs favorables aux projets collectifs

La prochaine séance du comité syndical est fixée au 16 juin 2011 à Cirey-sur-Vezouze.

Le président lève la séance à 22h15.